

**3^{ème} trimestre 2014 : avec 820 éco-PTZ accordés,
la région concentre 10,4 % des aides nationales**service
connaissance
des territoires
et évaluation

Janvier 2015

Une activité correctement orientée au 3^{ème} trimestre 2014 avec 820 éco-PTZ accordés

Au cours du 3^{ème} trimestre 2014, **820 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés dans la région des Pays de la Loire**. Ce chiffre est en progression de 12 % comparé au 3^{ème} trimestre 2013 contre +3 % au niveau national. Le 3^{ème} trimestre 2014 se situe ainsi 2 % au dessus de la moyenne des trimestres observée depuis début 2011. La nouvelle obligation de faire réaliser les travaux par un professionnel qualifié disposant de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) qui s'applique depuis juillet 2014 a donc été sans impact sur le nombre de demande d'éco-PTZ.

D'octobre 2013 à septembre 2014, le nombre d'éco-PTZ est en hausse de 5 % en année glissante dans la région (-3 % au niveau national). Les 3 283 éco-prêts accordés d'octobre 2013 à septembre 2014 demeurent néanmoins très en retrait des 7 000 aides et plus autorisées en 2009 et 2010 lors de la création du dispositif.

Les Pays de la Loire concentrent 10,4 % des aides nationales sur 12 mois

Au 3^{ème} trimestre 2014, la région a concentré 10,4 % des aides délivrées en France. Ce poids est élevé au regard du poids démographique de la région (5,8 % de la population métropolitaine). Sur 12 mois, la contribution de la région représente également 10,4 %. Depuis la mise en place du dispositif en avril 2009, la région a comptabilisé 27 000 éco-PTZ sur les 280 000 aides attribuées en France, soit environ 9,6 %.

La région occupe la 3^{ème} place pour le nombre d'éco-PTZ délivrés. Rapporté au nombre de ménages, Mayenne et Vendée sont particulièrement dynamiques

Sur 12 mois et avec 3 283 éco-prêt accordés, la région occupe la **troisième place pour le nombre d'éco-PTZ** derrière la Bretagne (3 694 prêts) et à quasi-égalité avec Rhône-Alpes (3 291 prêts).

D'octobre 2013 à septembre 2014, une résidence principale sur 491 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 888 au plan national. Il s'agit du taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 402).

La Loire-Atlantique occupe la 2^{ème} place nationale pour le nombre d'éco-PTZ accordés avec 1 060 prêts sur un an juste derrière l'Ille-et-Vilaine (1 066 prêts) et devant le Finistère (1 043 prêts). Les départements de Maine-et-Loire et Vendée se positionnent en 7^{ème} et 9^{ème} positions.

Au regard du nombre de ménages, **la Mayenne est le 2^{ème} département français le plus dynamique des 12 derniers mois** (1 résidence principale aidée sur 358) derrière les Côtes d'Armor (1 sur 307), la Vendée est 7^{ème} et le Maine-et-loire 14^{ème}. La Mayenne se positionne à la 3^{ème} place pour le nombre d'aides accordées depuis la création de l'aide et la Vendée 4^{ème} avec environ 1 logement sur 48 ayant bénéficié de l'aide pour ces deux départements. Sur le seul champ des logements éligibles, c'est à dire construits avant 1990, la Vendée est même largement en tête avec 1 logement sur 30.

85 % des travaux concernent des bouquets de travaux, 7 points de moins que France entière

Les bouquets de travaux représentent 85 % des aides accordées dans la région ces 12 derniers mois, soit 7 points de moins qu'au niveau national. Parallèlement, la région se distingue par de plus nombreux travaux d'assainissement non collectifs : 13 % des aides régionales soit 5 points de plus qu'au plan national.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le **remplacement de fenêtres ou de portes** que l'on retrouve dans **77 % des bouquets**. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 64 % des bouquets en Pays de la Loire ; puis, pour 39 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs. Dans 35 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire classique et **dans 41 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (contre 34 % France entière)**.

Sur-représentation des logements individuels, occupés par leur propriétaire ou construits après 1949

Dans la région, l'éco-PTZ est principalement mobilisé pour des **logements individuels (99 %, soit 3 points de plus qu'au plan national)** et par **les propriétaires occupants (93 %)**, les propriétaires bailleurs étant moins enclins à réaliser des travaux. **Les logements antérieurs à 1949** représentent 34 % des aides, mais **sont sous-représentés de 7 points** par rapport à leur poids dans le parc des logements éligibles à l'aide (construits avant 1990). Les logements construits de 1975 à 1989 représentent 33 % des aides, soit 5 points de plus que leur poids dans le parc de logements éligible.

87 % des montants de travaux engagés sont couverts par l'éco-PTZ

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 19 487 € en Pays de la Loire sur les 12 derniers mois (6 % de moins qu'au plan national) et le prêt couvre en moyenne 87 % des montants de travaux engagés, soit 2 points de plus qu'au niveau national.

Le montant global des éco-prêts s'établit ainsi à une moyenne de 16 901 € pour les 12 derniers mois, soit 3 % de moins que les 17 435 € observés au niveau national. En lien avec les plafonds réglementaires, des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 834 € pour un assainissement non collectif, à 23 393 € pour un bouquet avec 3 travaux en passant par 14 591 € pour les bouquets 2 travaux.

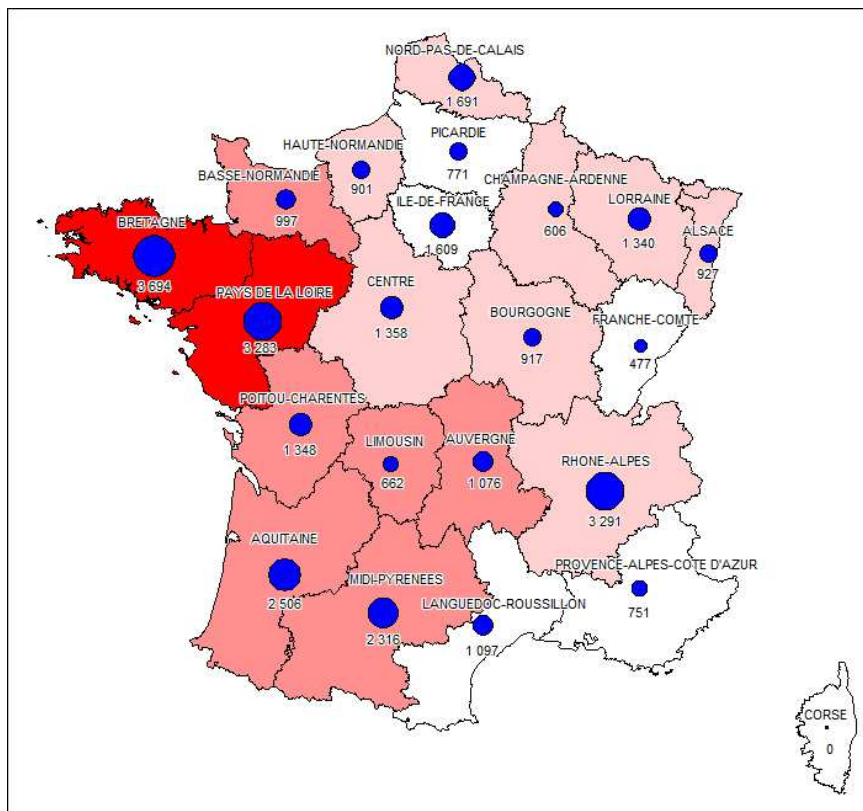
Données de cadrage

Avertissement :

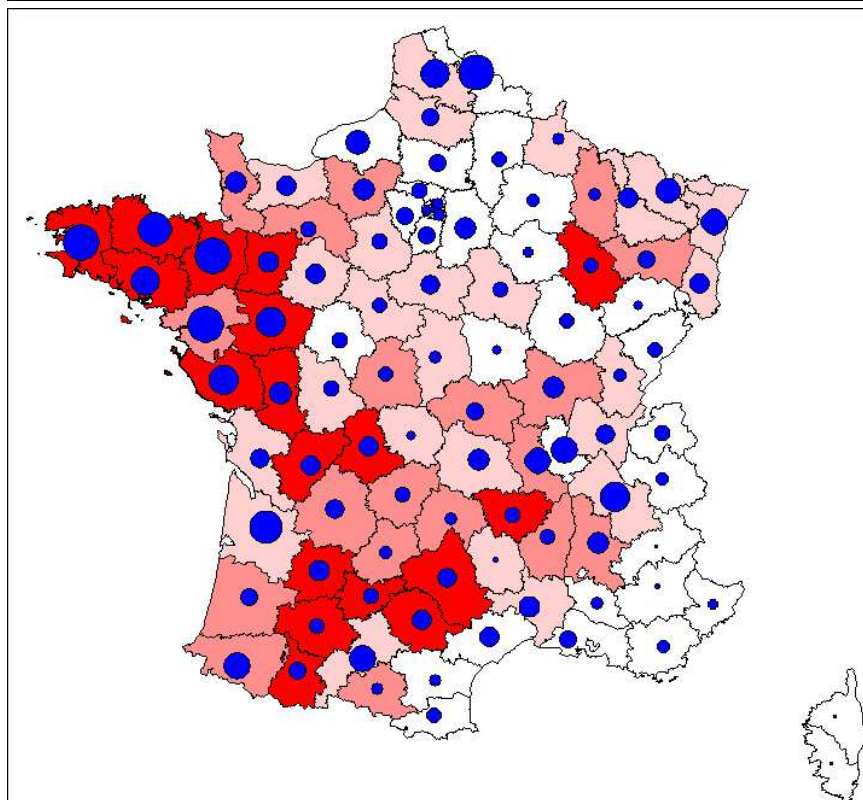
Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/12/2014.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs ; ils écartent également les prêts enregistrés plus d'un trimestre après leur date de validité. Ainsi, les données utilisées dans cette publication, qui portent sur la France métropolitaine, sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 3^{ème} trimestre 2014 : l'analyse repose sur 7 922 éco-PTZ exploités pour 8 373 éco-PTZ émis et enregistrés au 31/12/2014, soit 94,6 %.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 31 618 éco-PTZ exploités sur environ 33 511 éco-PTZ émis entre octobre 2013 et septembre 2014 et enregistrés au 31/12/2014, soit environ 94,4 % des prêts.



Carte régionale



Carte départementale

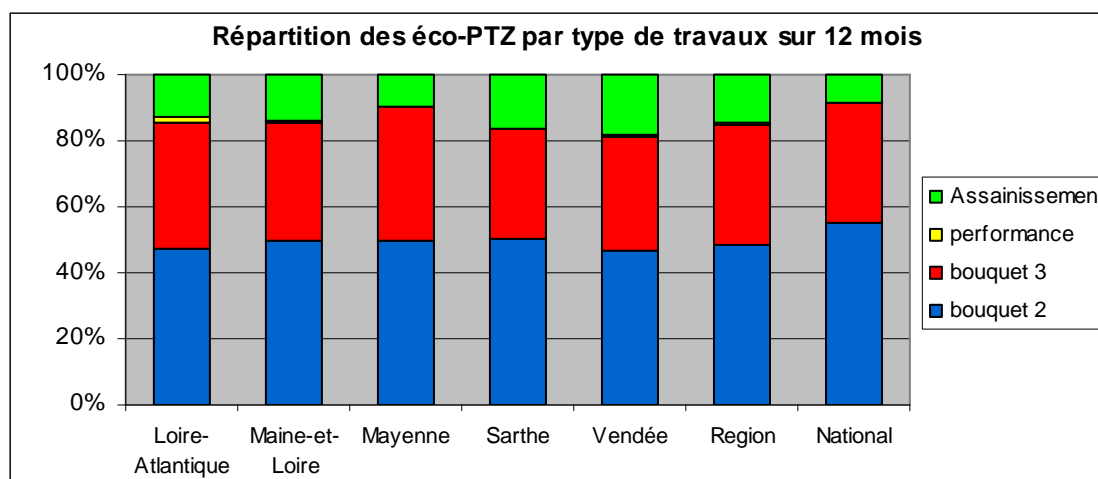
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

3^{ème} trimestre 2014 :

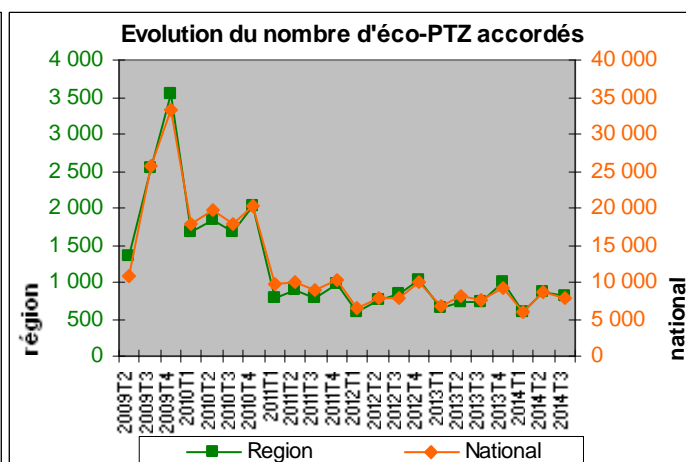
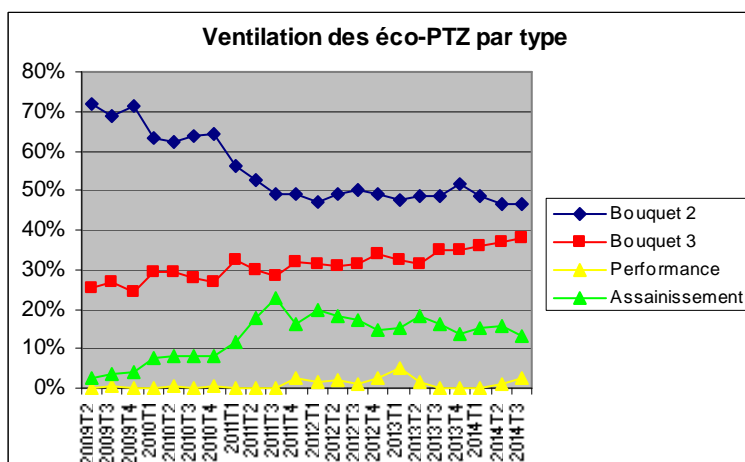
3ème trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	123	97	12	34	266
Maine-et-Loire	102	78	4	20	204
Mayenne	49	41	0	7	97
Sarthe	34	32	0	14	80
Vendée	72	63	4	34	173
Région	380	311	20	109	820
National	4 208	2 986	53	675	7 922

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	bouquet 2	bouquet 3	performance	Assainissement	total
Loire-Atlantique	502	404	20	134	1 060
Maine-et-Loire	379	268	4	108	759
Mayenne	187	151	0	36	374
Sarthe	186	122	0	61	369
Vendée	335	249	4	133	721
Region	1 589	1 194	28	472	3 283
National	17 448	11 448	123	2 599	31 618



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



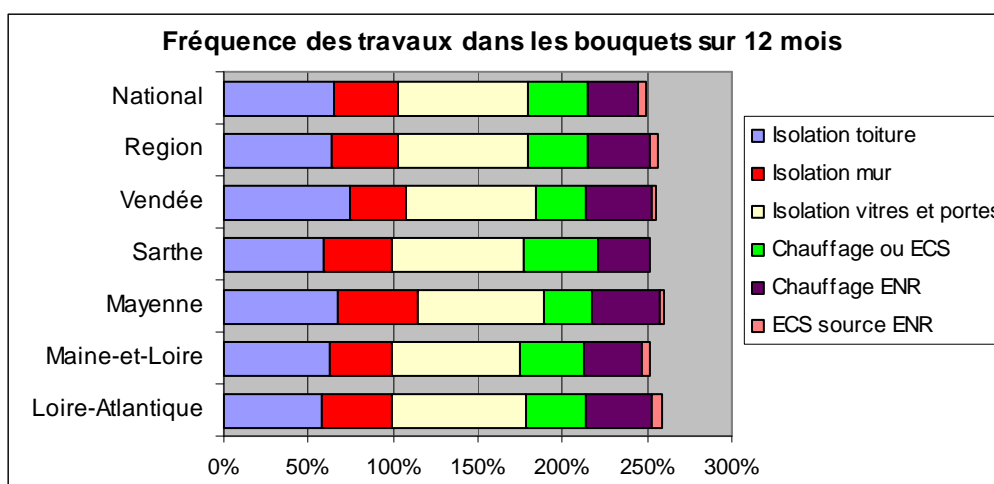
Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

3^{ème} trimestre 2014 :

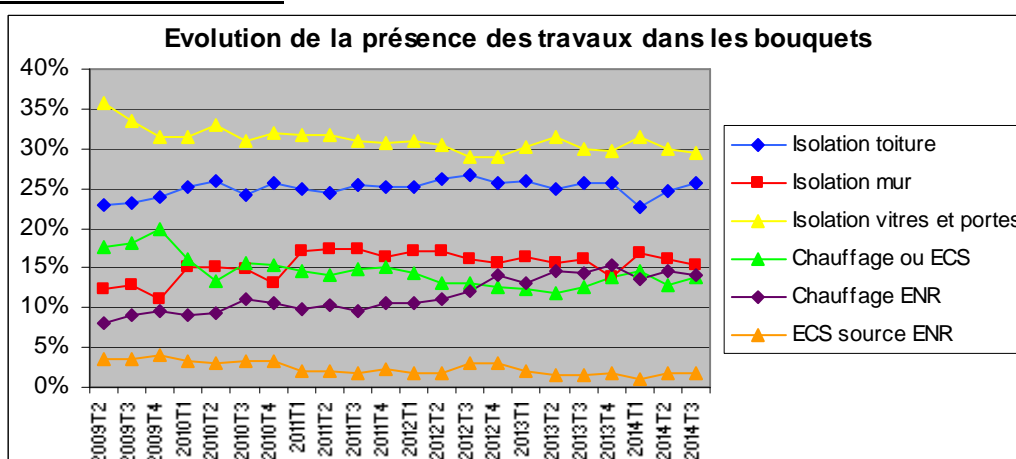
3ème trimestre 2014	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	61,4%	39,5%	75,9%	35,0%	40,0%	6,4%	568
Maine-et-Loire	64,4%	39,4%	74,4%	39,4%	33,3%	5,6%	462
Mayenne	67,8%	43,3%	77,8%	31,1%	37,8%	0,0%	232
Sarthe	68,2%	48,5%	80,3%	34,8%	24,2%	0,0%	169
Vendée	75,6%	32,6%	73,3%	35,6%	37,8%	5,2%	351
Région	66,4%	39,5%	75,7%	35,7%	36,0%	4,5%	1 782
National	65,5%	39,7%	76,6%	36,0%	29,7%	3,9%	18 085

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	57,6%	41,7%	78,8%	36,2%	38,3%	6,2%	2 345
Maine-et-Loire	62,4%	37,2%	75,6%	37,6%	34,2%	5,1%	1 631
Mayenne	67,8%	46,7%	74,0%	29,0%	40,2%	2,4%	879
Sarthe	59,4%	39,6%	78,6%	43,2%	30,8%	0,0%	775
Vendée	74,3%	33,4%	76,0%	29,8%	39,6%	2,6%	1 493
Region	63,7%	39,3%	76,9%	35,1%	37,0%	4,0%	7 123
National	64,8%	37,9%	76,8%	35,6%	29,8%	3,8%	71 844



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



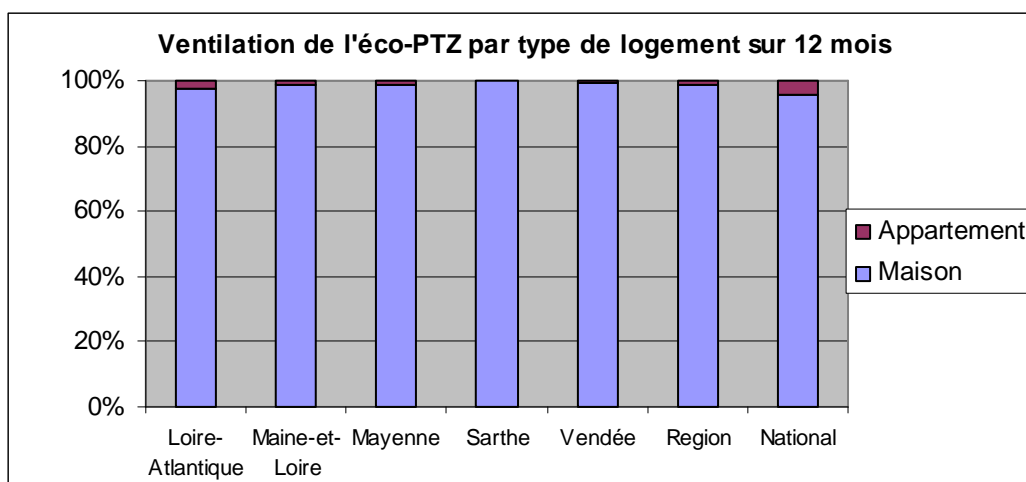
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

3^{ème} trimestre 2014 :

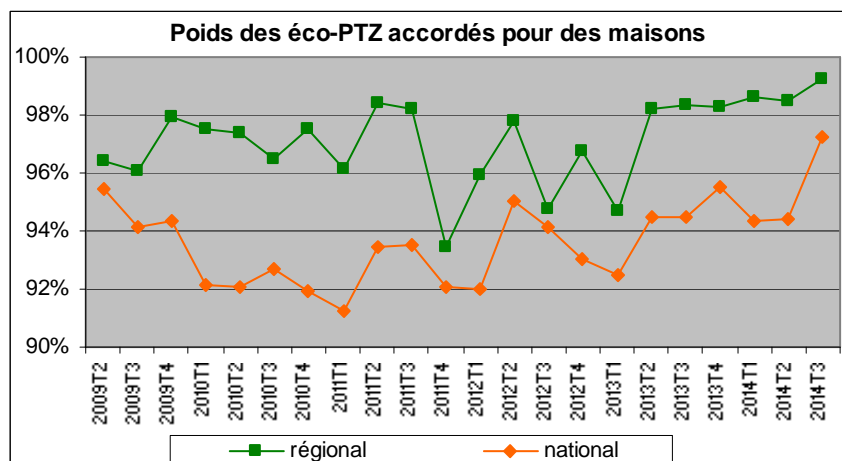
3 ^{ème} trimestre 2014	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,7%	2,3%	266
Maine-et-Loire	100,0%	0,0%	204
Mayenne	100,0%	0,0%	97
Sarthe	100,0%	0,0%	80
Vendée	100,0%	0,0%	173
Région	99,3%	0,7%	820
National	97,2%	2,8%	7 922

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,4%	2,6%	1 060
Maine-et-Loire	99,1%	0,9%	759
Mayenne	98,9%	1,1%	374
Sarthe	100,0%	0,0%	369
Vendée	99,3%	0,7%	721
Region	98,7%	1,3%	3 283
National	95,4%	4,6%	31 618



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



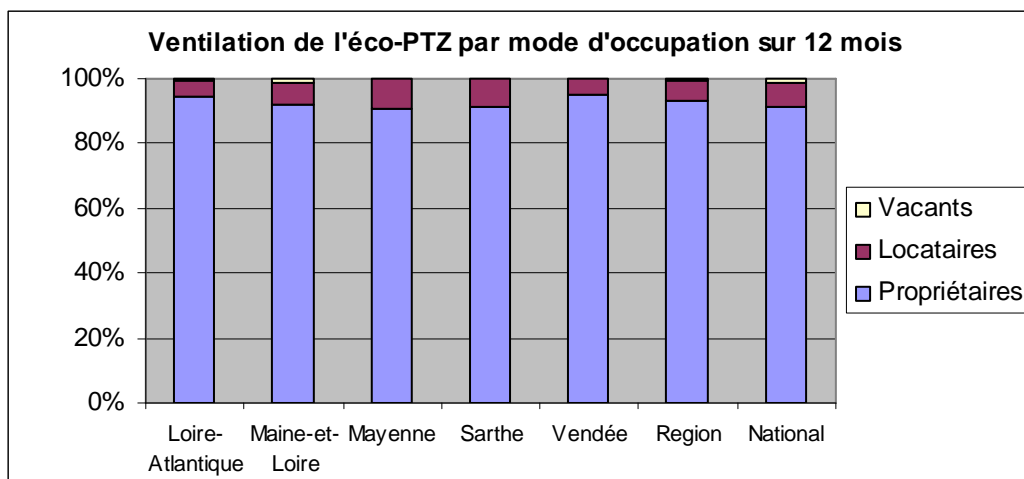
Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

3^{ème} trimestre 2014 :

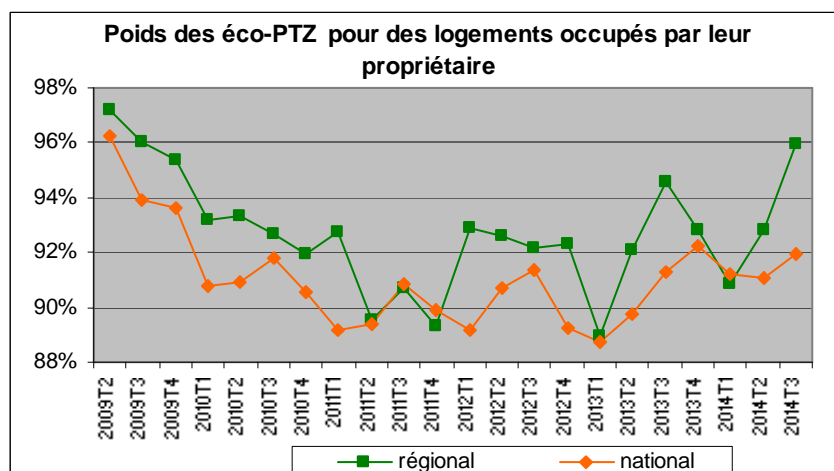
3ème trimestre 2014	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	97,0%	3,0%	0,0%	266
Maine-et-Loire	95,1%	4,9%	0,0%	204
Mayenne	92,8%	7,2%	0,0%	97
Sarthe	100,0%	0,0%	0,0%	80
Vendée	95,4%	4,6%	0,0%	173
Région	96,0%	4,0%	0,0%	820
National	91,9%	6,3%	1,7%	7 922

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,5%	5,1%	0,4%	1 060
Maine-et-Loire	91,8%	7,0%	1,2%	759
Mayenne	90,6%	9,4%	0,0%	374
Sarthe	91,6%	8,4%	0,0%	369
Vendée	95,0%	5,0%	0,0%	721
Region	93,2%	6,4%	0,4%	3 283
National	91,6%	6,8%	1,5%	31 618



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



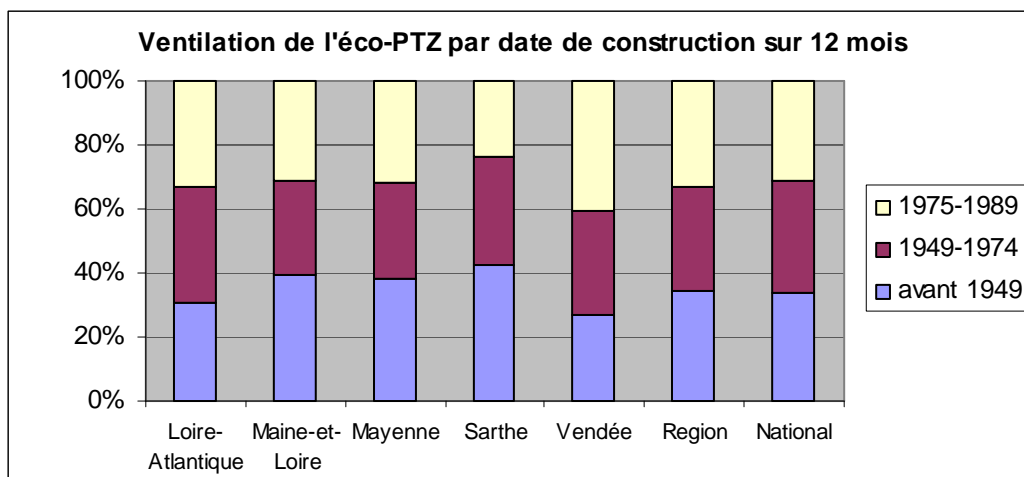
Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

3^{ème} trimestre 2014 :

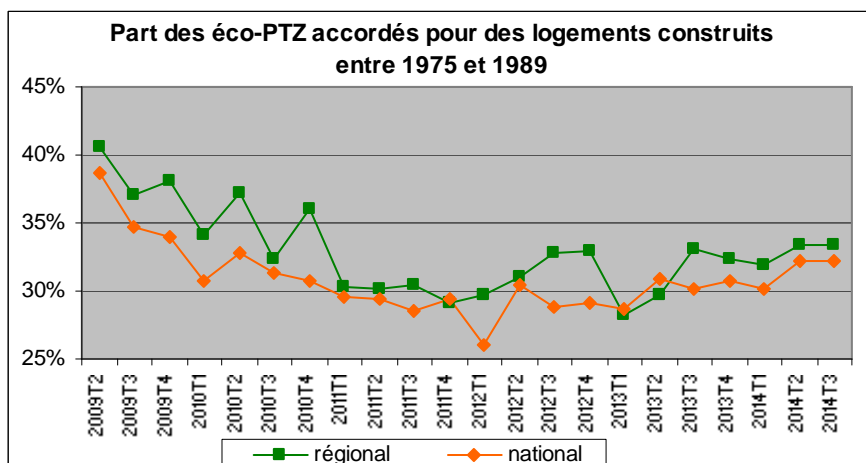
3 ^{ème} trimestre 2014	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	32,7%	32,0%	35,3%	266
Maine-et-Loire	38,2%	29,4%	32,4%	204
Mayenne	35,1%	30,9%	34,0%	97
Sarthe	40,0%	28,8%	31,3%	80
Vendée	33,5%	29,5%	37,0%	173
Région	35,2%	30,4%	34,4%	820
National	34,1%	35,2%	30,7%	7 922

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	30,7%	36,5%	32,8%	1 060
Maine-et-Loire	39,7%	28,9%	31,5%	759
Mayenne	38,0%	30,2%	31,8%	374
Sarthe	42,5%	33,9%	23,6%	369
Vendée	27,0%	32,5%	40,5%	721
Region	34,1%	32,8%	33,0%	3 283
National	33,5%	35,5%	31,0%	31 618



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



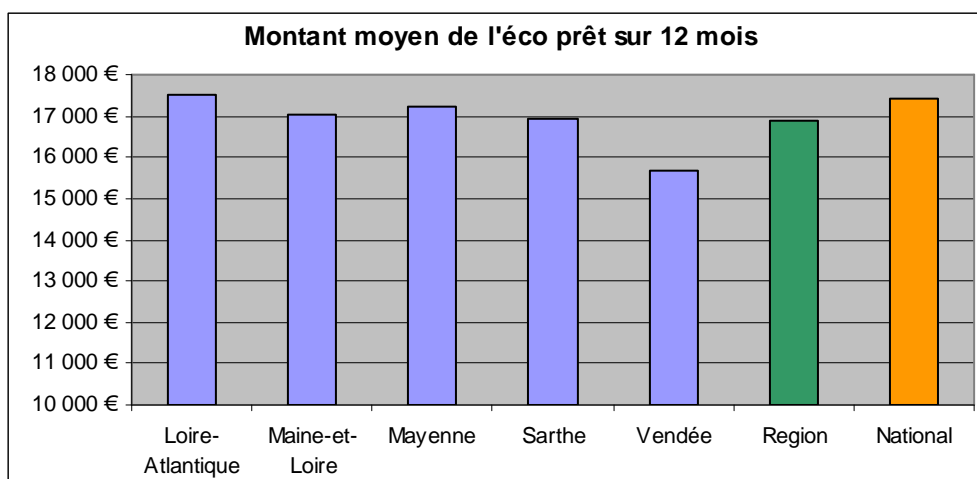
Montant moyen des éco-PTZ accordés

3^{ème} trimestre 2014 :

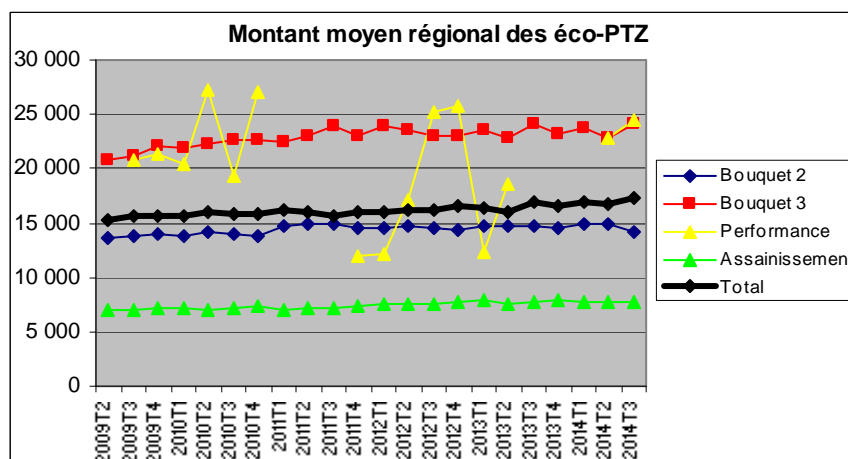
3ème trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 307 €	25 022 €	24 002 €	7 962 €	17 378 €
Maine-et-Loire	15 015 €	24 803 €	21 863 €	7 534 €	18 158 €
Mayenne	15 589 €	22 289 €	-	7 641 €	17 847 €
Sarthe	14 826 €	24 811 €	-	8 457 €	17 706 €
Vendée	12 888 €	22 493 €	28 816 €	7 515 €	15 698 €
Région	14 116 €	24 073 €	24 537 €	7 787 €	17 305 €
National	14 633 €	23 924 €	22 155 €	7 317 €	17 562 €

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 796 €	23 730 €	23 541 €	8 198 €	17 532 €
Maine-et-Loire	15 209 €	23 359 €	21 863 €	7 581 €	17 036 €
Mayenne	14 353 €	23 074 €	-	7 516 €	17 216 €
Sarthe	14 622 €	24 792 €	-	8 242 €	16 930 €
Vendée	13 702 €	22 389 €	28 816 €	7 571 €	15 655 €
Region	14 591 €	23 393 €	24 055 €	7 834 €	16 901 €
National	14 618 €	23 974 €	23 118 €	7 268 €	17 435 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



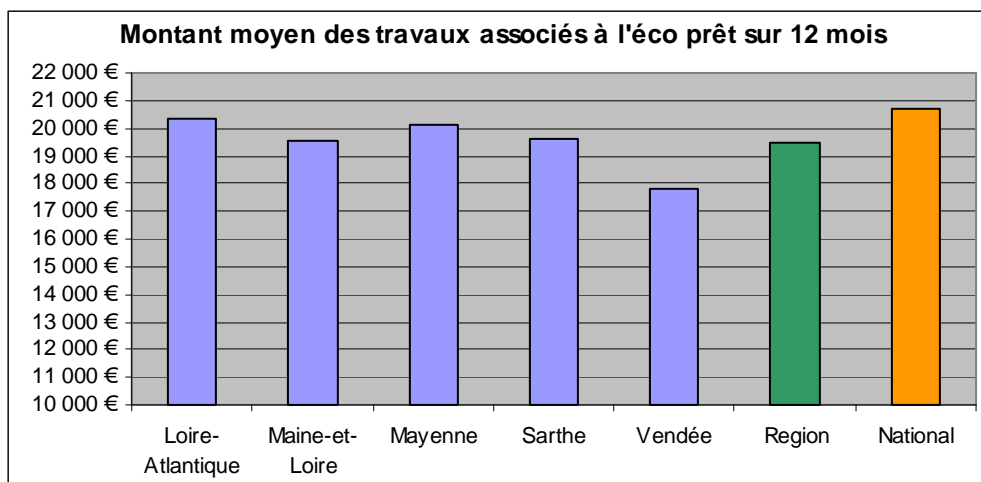
Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

3^{ème} trimestre 2014 :

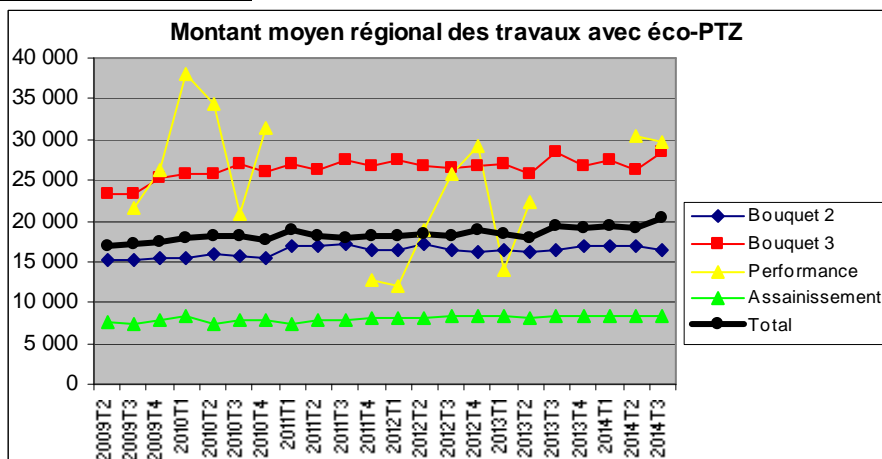
3 ^{ème} trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 838 €	30 497 €	28 225 €	8 722 €	20 833 €
Maine-et-Loire	17 456 €	28 942 €	29 824 €	7 929 €	21 156 €
Mayenne	18 315 €	24 979 €	-	7 650 €	20 362 €
Sarthe	17 478 €	30 753 €	-	9 055 €	21 314 €
Vendée	14 856 €	25 753 €	34 530 €	8 312 €	17 993 €
Région	16 552 €	28 445 €	29 806 €	8 423 €	20 305 €
National	17 489 €	28 971 €	26 729 €	9 143 €	21 168 €

12 derniers mois :

oct. 2013 / sept. 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 237 €	27 552 €	29 063 €	8 845 €	20 331 €
Maine-et-Loire	17 328 €	27 111 €	29 824 €	7 994 €	19 520 €
Mayenne	16 962 €	26 931 €	-	7 720 €	20 097 €
Sarthe	16 833 €	29 325 €	-	8 627 €	19 607 €
Vendée	15 570 €	25 675 €	34 530 €	8 357 €	17 835 €
Region	16 828 €	27 164 €	29 953 €	8 399 €	19 487 €
National	17 180 €	28 560 €	28 389 €	8 900 €	20 663 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2015. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt avec production des factures acquittées (3 ans pour les syndicats de copropriétaires).

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 sous condition de revenu ; il a été supprimé en 2011 et est de nouveau possible depuis 2012, toujours sous condition de revenu. En 2014, les conditions de revenus tiennent dorénavant compte de la composition du foyer.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre, les seuils étant modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

A partir de juillet 2014, les travaux doivent être réalisés par un professionnel ayant une qualification avec la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour bénéficier de l'aide.

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Pour chaque catégorie, des critères de performance précis sont fixés.

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

http://www.territoires.gouv.fr/formulaires-documents-et-textes-de-reference-sur-l-eco-pret-a-taux-zero?id_courant=324

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirotd@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Philippe VIROULAUD

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2015